

8251/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 mai 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 mai 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle. Nomination de Mme Ana OLIM, membre pour le Portugal, en remplacement de Mme Sandra RIBEIRO, démissionnaire



Bruxelles, le 28 avril 2021
(OR. en)

8251/21

SOC 234
EMPL 175
EDUC 144

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de M ^{me} Ana OLIM, membre pour le Portugal, en remplacement de M ^{me} Sandra RIBEIRO, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Sandra RIBEIRO, membre du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour le Portugal).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/15 du Conseil, certains membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement portugais a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M^{me} Ana OLIM

Diretora-Geral da Direção-Geral do Emprego e das Relações de Trabalho (DGERT)

Ministério do Trabalho, Solidariedade e Segurança Social

Praça de Londres, n^o 2 – 9^o andar

1049-056 Lisboa

Tél.: + 351 215 953 549

Courriel: ana.c.olim@dgert.mtsss.pt

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du

conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil¹, et notamment son article 4, considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Sandra RIBEIRO.
- (3) Le gouvernement portugais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

² JO C 136 du 12.4.2019, p. 6.

Article premier

M^{me} Ana OLIM est nommée membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M^{me} Sandra RIBEIRO pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président

=====